

Modifier une loi inéquitable

Jusqu'à présent, les collèges de l'Ontario ont pu exploiter la main-d'œuvre à temps partiel pour une seule raison : une mauvaise loi qui interdit aux employés à temps partiel de s'organiser en syndicat. Cette loi doit être modifiée, dès aujourd'hui !

En vertu de la *Loi de la négociation collective dans les collèges*, les travailleurs à temps partiel des collèges de l'Ontario – et seulement en Ontario – n'ont pas le droit de négocier collectivement, et de se défendre contre l'exploitation. Il faut arrêter cette injustice dès aujourd'hui !

L'OPSECAAT travaille fort. Le président, Roger Couvrette, et les membres de l'exécutif, ont déjà rencontré les députés d'un bout à l'autre de la province pour demander un engagement envers la modification de la loi. Mais il faudra mobiliser tous les 17 000 travailleurs parmi nous pour réaliser ce changement.

L'Assemblée législative ouvrira une autre séance le 19 mars et c'est le moment d'augmenter la pression auprès des députés, dans leurs circonscriptions, pour signaler au premier ministre qu'il s'agit d'un enjeu principal pouvant déterminer les résultats des prochaines élections provinciales cet automne.

Demandez à votre député pourquoi les travailleurs à temps partiel des collèges de l'Ontario sont traités de façon injuste, alors que d'autres travailleurs à temps partiel dans les universités, dans le secteur de la santé, dans les services sociaux ont le droit d'adhérer à un syndicat et de négocier collectivement.

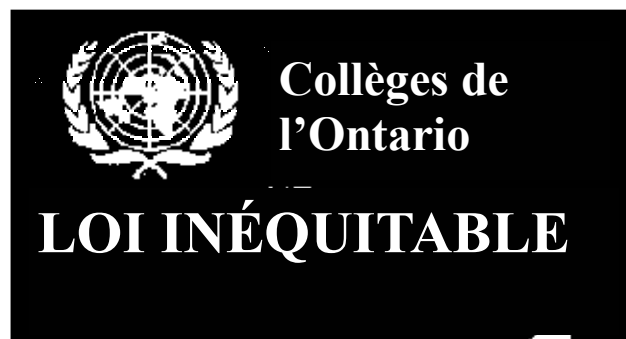
Demandez à votre député pourquoi l'Ontario est la seule province au Canada où les travailleurs à temps partiel des collèges ne peuvent pas adhérer à un syndicat – et pourquoi nous sommes placés neuvième au point de vue financement provincial dans les collèges.

Et, demandez à votre député pourquoi jusqu'à présent, l'Ontario a ignoré la décision de l'Organisation internationale du Travail des Nations Unies : les travailleurs à temps partiel des collèges doivent pouvoir s'organiser en syndicat et négocier "comme tous les autres travailleurs."

Cette loi peut être modifiée. En fait, le député néo-démocrate, Rosario Marchese, a déjà présenté un projet de loi qui permettrait aux travailleurs à temps partiel des collèges de négocier collectivement en faisant partie d'un syndicat. Tout ce que le ministre des collèges, Chris Bentley doit faire, c'est de faire adopter ce projet de loi.

À la réunion générale annuelle de l'OPSECAAT qui aura lieu le 21 avril, l'exécutif soumettra la stratégie relative aux élections provinciales aux fins d'approbation par les membres de l'organisation.

En même temps, nous continuerons notre mobilisation au sein des collèges et ferons signer les cartes de membre d'un bout à l'autre de la province.



**Signez la carte de membre de l'OPSECAAT dès aujourd'hui :
votre adhésion est confidentielle !**

Appelez-nous au 416-448-7433 ou 1-866-811-7274.

www.collegeworkers.org

Veillez afficher et distribuer.